

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/325

Du mardi 04 novembre 2025

Signature du marché relatif à la prestation d'assurance « flotte automobile et risques annexes » pour les besoins de la ville de Ris-Orangis (91130) – Marché 2025-24

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 1° relatifs aux procédures formalisées et plus particulièrement à la procédure d'appel d'offres ouvert,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R2151-9 et suivants relatifs aux variantes imposées,

VU le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 23 octobre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques pour couvrir les besoins assurantiels du parc automobile de la commune de Ris-Orangis,

CONSIDERANT que le marché est conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que le marché a été organisé sous la forme d'une procédure formalisée avec l'envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP le 22 juillet 2025,

CONSIDERANT que trois (03) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 12 septembre 2025 à 12 heures 00.

CONSIDERANT que la société ASSURANCE SECURITE dont le siège social se situe 64 ES avenue Kennedy – 59000 Lille, bénéficiant d'un mandat d'intermédiaire d'assurance auprès de AXA France IARD dont le siège social se situe 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE cedex, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-24,

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à la prestation d'assurance « flotte automobile et risques annexes » avec la société ASSURANCE SECURITE dont le siège social se situe 64 ES avenue Kennedy – 59000 LILLE bénéficiant d'un mandat d'intermédiaire d'assurance auprès de AXA France IARD dont le siège social se situe 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE cedex.

ARTICLE 2 : ARRETE les montants comme suit :

- Offre de base 73 806,88 € TTC
- PES n°1, assistance sur les véhicules de +3,5T : 390,42 € TTC

ARTICLE 3 : ARRETE la durée du marché de 5 ans à compter du 1er janvier 2026 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site de la Ville et inscrite au registre des délibérations.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 04 novembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

06 NOV. 2025

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Par délégation du Maire

Riadhe OUARTI

Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :

RIADHE OUARTI

Le 06/11/2025 à 16:25